

Image not found or type unknown



Heures payées non travaillées

Par **clo75**, le **04/01/2013** à **12:48**

bonjour, rnj'emploie une auxiliaire parentale en CDD à temps partiel 36h/ mois.rnen Novembre, elle n'est pas venue travailler 10 h (absences pour fils malade ou convenance personnelle dont je suis prévenue au dernier moment) mais a été payée 36h, car elle devait rattraper ses heures.rnEn Décembre elle n'a jamais pu rattrapé et s'est à nouveau absenté.rnJanvier, Elle est à nouveau absente.rnPuis-je déduire de son salaire de décembre les heures non travaillées de novembre et décembre.rnComment doit -elle justifier de ces absences?rnPuis-je la licencier pour absences réitérées ?rnren vous remerciantrncordialement